

**AVIS PUBLIC**

**APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-001**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 14 décembre 2020, le premier projet de règlement numéro 1010-001 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome.

**QUE** ce règlement aurait dû faire l'objet d'une assemblée publique de consultation mais qu'il fait plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, le tout conformément à la résolution 683-12-2020 adoptée à la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020.

L'objet du projet de règlement numéro 1010-001 a pour but :

- d'autoriser les usages « Habitation classe A - unifamiliale » et « Hébergement classe F – centre d'accueil » pour le secteur PAE-02 : Hippodrome.

Toute personne intéressée peut faire ses commentaires écrits sur le règlement numéro 1010-001, pendant une période minimum de QUINZE (15) jours, et que ces commentaires écrits peuvent être reçus au bureau de la municipalité au plus tard le **13 janvier 2021 à 16 h 30**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : [questions@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:questions@ville.terrebonne.qc.ca)

Par la poste: Greffe et affaires juridiques  
775 rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne QC J6W 1B5

En personne : Hôtel de ville  
775 rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne QC J6W 1B5

**APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-001**

---

Une copie du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau du greffier, au 775 rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux. Le document peut être également consulté sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet « **AVIS LEGAUX** » et fait suite au présent avis.

Donné à Terrebonne, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat

---



**Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome**

**PREMIER PROJET**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-001**

Séance du conseil de la Ville de Terrebonne, tenue à l'endroit ordinaire de la séance du conseil municipal le \_\_\_\_\_ 2020, à laquelle sont présents :

sous la présidence de \_\_\_\_\_

**ATTENDU QU'UNE** demande de modification du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 1010 a été déposée, celle-ci visant à autoriser les usages « Habitation classe A – unifamiliale » et « Hébergement classe F – centre d'accueil » pour le secteur du PAE-02 : Hippodrome;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil municipal tenue le \_\_\_\_\_ 2020 par le conseiller/la conseillère \_\_\_\_\_ qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR**

**ET RÉSOLU:**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

L'article 21 de la section 2 du chapitre 2 du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 1010 est modifié.

Ces modifications consistent à ce qui suit :

1. Ajouter l'usage « classe A » dans le « Groupe Habitation (H) » au premier paragraphe ;
2. Décaler « Groupe Institutionnel (P), classes A, B et C. » vers le troisième paragraphe nouvellement créé ;

3. Ajouter le groupe Hébergement (HE) et l'usage de classe F au deuxième paragraphe.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier

-----

Premier projet de règlement adopté : \_\_\_\_\_ 2020 (\_\_\_ - \_\_-2020)  
Avis de motion : \_\_\_\_\_ 2020 (\_\_\_ - \_\_-2020)  
Appel de commentaires écrits : (\_\_\_ - \_\_-2020) Avis publié le \_\_\_\_\_ 2020  
Second projet adopté : \_\_\_\_\_ 2020 (\_\_\_ - \_\_-2020)  
Règlement adopté :  
Approbation de la MRC certifiée le  
Entrée en vigueur promulgué le